



Responsabilité de l'avocat

Par **kannox**, le **21/01/2008** à **13:40**

Ayant confié notre affaire à un avocat afin de veiller à nos intérêts devant les tribunaux, celui-ci commet des nombreuses fautes ayant entraîné la perte du procès: il n'a pas communiqué les pièces pourtant citées en annexe de ses écritures, ne prend pas part aux audiences de procédure, se présente devant les juges le jour de la plaidoirie sans les principales pièces en sa possession que lui réclame encore le tribunal ce jour-là et refuse encore de communiquer les mêmes après cette audience. Nous lui adressons un courrier pour exiger réparation de préjudice, il répond par écrit qu'il a procédé à une déclaration de sinistre auprès de sa compagnie d'assurance. Mais il refuse de nous adresser copie de cette déclaration, et refuse de nous fournir les coordonnées de son assureur. Quiconque possède des information sur cette procédure nous permettra d'avancer.